

Précisions sur la réglementation JFL

Le présent document vient compléter la directive JFL et les consignes de la CCHI pour la saison correspondante. Il fournit des précisions sur certains points relatifs à l'interprétation et à l'application de la réglementation JFL.

I. Remplissage de la feuille de match:

- Les équipes ne sont pas (plus) tenues d'inscrire un nombre défini de joueurs formés ou non formés localement sur la feuille de match. Il incombe désormais aux équipes de déterminer le nombre de JFL avec lequel elles entendent satisfaire aux exigences en matière de JFL sur le terrain.
- Le libéro doit être annoncé comme JFL (entourer « JFL » après leur nom) uniquement dans les lignes qui lui sont réservées sur la liste des joueurs, et ce seulement s'il remplit les critères relatifs aux JFL (s'il y a deux libéros, les deux doivent être des JFL pour apparaître à cet endroit). Il faut absolument s'abstenir de faire figurer le libéro dans les lignes réservées aux autres joueurs afin d'éviter toute confusion au cas où on vérifierait si le libéro est considéré comme un JFL ou non.
- Le moment où l'on détermine si le libéro compte comme un JFL ou non-JFL sur le terrain est le moment correspondant au cours du match, ce qui signifie que le statut JFL d'un libéro peut évoluer à la suite d'une nomination d'un nouveau libéro du statut JFL du libéro (voir à ce sujet le point IV).

II. Nombre de JFL pour les matches de Coupe et les matches de barrage sur le terrain (Supercup analogique):

Volley Cup	Equipe de LNA	Equipe de LNA	2 pour les deux
Volley Cup	Equipe de LNA	Equipe de LNB	2 pour les deux
Volley Cup	Equipe de LNB	Equipe de LNB	3 pour les deux
Volley Cup	Equipe de LNA	Equipe de 1 ^{re} ligue ou inférieure	2 pour la LNA, 0 pour la 1 ^{re} ligue
Volley Cup	Equipe de LNB	Equipe de 1 ^{re} ligue ou inférieure	3 pour la LNB, 0 pour la 1 ^{re} ligue
Barrage LNA/LNB	Equipe de LNA	Equipe de LNA	2 pour les deux
Barrage LNA/LNB	Equipe de LNA	Equipe de LNB	2 pour les deux
Barrage LNA/LNB	Equipe de LNB	Equipe de LNB	3 pour les deux

Barrage LNB/1 ^{re} ligue	Equipe de LNB	Equipe de LNB	3 pour les deux
Barrage LNB/1 ^{re} ligue	Equipe de LNB	Equipe de 1 ^{re} ligue	3 pour la LNB, 0 pour la 1 ^{re} ligue
Barrage LNB/1 ^{re} ligue	Equipe de 1 ^{re} ligue	Equipe de 1 ^{re} ligue	0 pour les deux

III. Fautes pendant le match (trop peu de JFL sur le terrain)

- *Principes:*

- Un échange de jeu n'est jamais interrompu en raison d'une faute relative aux JFL, mais est disputé normalement jusqu'au bout; le contrôle et la réparation de la faute n'interviennent qu'à son terme.
- Une faute relative aux JFL ne donne jamais lieu à un retrait de points.
- La seule sanction que l'arbitre peut prononcer sur le terrain suite à une faute relative aux JFL est une sanction pour retard de jeu (avertissement ou pénalisation pour retard de jeu conformément aux règles du volleyball).
- Une faute commise lors d'un changement de joueurs ou au début d'un set peut être réparée jusqu'au coup de sifflet débutant le prochain échange. Dans ce cas, elle ne donnera lieu à aucune amende.

- *Fautes en début de set:*

- Sont uniquement autorisés les changements de joueurs *ordinaires* (lorsque le score est de 0:0): les changements exceptionnels ne sont pas admis; le changement doit permettre la réparation de la faute relative aux JFL. En pareil cas, *aucune* sanction pour retard de jeu ne s'applique.
- Si l'équipe concernée refuse de procéder à un changement de joueurs permettant de réparer la faute relative aux JFL, il convient de le consigner dans la feuille de match, dans la rubrique « Remarques », et de laisser la partie se poursuivre.

- *Fautes lors d'un changement de joueurs pendant le match (découvertes avant le coup de sifflet précédant le prochain service):*

- L'entraîneur est libre de décider s'il veut annuler le changement de joueurs incorrect ou s'il veut procéder à un nouveau changement *ordinaire* au cours de la même interruption de jeu; ce nouveau changement doit permettre la réparation de la faute relative aux JFL. D'autres changements ne sont possibles qu'à la fin du prochain échange de jeu.
- Si, en pareille situation, l'équipe concernée ne peut plus procéder à un changement ordinaire, elle ne peut qu'annuler le changement incriminé. Si elle se trouve dans l'incapacité de le faire (par ex. en raison d'une blessure) et uniquement dans ce cas, elle est autorisée à procéder à un changement exceptionnel permettant de réparer la faute relative aux JFL.

- Une sanction pour retard de jeu est prononcée dans tous ces cas.
- Si l'équipe concernée refuse d'annuler le changement incriminé ou de procéder à un nouveau changement de joueurs permettant de réparer la faute relative aux JFL, il convient de le consigner dans la feuille de match, dans la rubrique « Remarques », et de laisser la partie se poursuivre. En ce cas, une sanction pour retard de jeu n'est pas prononcée.
- *Fautes décelées après le coup de sifflet ou plus tard encore (erreur dans le six de base ou changement de joueurs contraire au règlement):*
 - La réparation de la faute doit être une priorité et advenir dans le cadre d'un changement de joueurs *ordinaire*; en pareil cas, l'équipe ne se voit pas laisser de choix.
 - Si, pour réparer la faute relative aux JFL, un changement de joueurs ordinaire n'est plus possible et seulement dans ce cas, l'équipe concernée peut procéder à un changement exceptionnel (là encore, uniquement pour réparer sa faute).
 - Une sanction pour retard de jeu est prononcée dans tous ces cas.
 - Si l'équipe concernée refuse de procéder à un changement de joueurs permettant de réparer la faute relative aux JFL, il convient de le consigner dans la feuille de match, dans la rubrique « Remarques », et de laisser la partie se poursuivre. En ce cas, une sanction pour retard de jeu n'est pas prononcée.

IV. Libéro

- Seul un libéro entièrement considéré comme un JFL peut compter comme un (1) JFL sur le terrain. Cela signifie que s'il y a un libéro, celui-ci doit être un JFL et que s'il y en a deux, tous deux doivent bénéficier de ce statut. A aucun moment l'identité du libéro présent sur le terrain n'a d'importance. Si une équipe aligne un libéro disposant du statut de JFL et un libéro qui n'en dispose pas, les deux libéros pris ensemble sont considérés comme des joueurs non formés localement et ne comptent donc pas non plus comme des JFL sur le terrain, même si le libéro actif est celui qui remplit les critères relatifs aux JFL.
- Un libéro compte comme un JFL présent sur le terrain tant lorsqu'il y est physiquement présent que s'il n'est pas en jeu ; s'il quitte le terrain (et son joueur de champ remplacé revient sur le terrain, resp. il n'entre pas du tout sur le terrain au début), cela n'a aucune influence sur le statut JFL, il compte dans tous les cas comme présent « sur le terrain ».
- Pendant le cours normal du jeu, le libéro peut tout à fait être « ignoré », étant donné qu'il n'a aucune influence sur le statut du joueur de champ qu'il vient remplacer. Les arbitres n'ont donc pas besoin de le surveiller constamment.
- Lorsqu'un joueur de champ JFL est remplacé par un libéro disposant du statut JFL, cela n'a aucune conséquence, du fait que le joueur de champ conserve son statut JFL et que le

libéro est aussi compté comme tel. Dans la LNA, il se peut dès lors que seul le libéro JFL se trouve sur le terrain mais que les exigences JFL soient tout de même remplies, puisque le joueur de champ remplacé compte toujours, pour autant qu'il ait le statut JFL.

- Lors d'une nomination d'un nouveau libéro (libero redesignation) le fait que le libéro nommé possède le statut de JFL ou non-JFL est déterminant. Ainsi, le statut JFL du libéro peut évoluer au cours du match. Les règles suivantes s'appliquent:

Nombre	Status libéro		Nomination	Statut pris en compte pour la suite
1	JFL		JFL	JFL
1	non-JFL		JFL	JFL
1	JFL		non-JFL	non-JFL
1	non-JFL		non-JFL	non-JFL
2	JFL	JFL	JFL	JFL
	JFL			
2	JFL	JFL	non-JFL	non-JFL
	JFL			
2	JFL	non-JFL	JFL	JFL
	non-JFL			
2	JFL	non-JFL	non-JFL	non-JFL
	non-JFL			
2	non-JFL	non-JFL	non-JFL	non-JFL
	non-JFL			
2	non-JFL	non-JFL	JFL	JFL
	non-JFL			

- Dans les cas susmentionnés, après la nomination, l'équipe ne dispose plus que d'un libéro autorisé à jouer. Seule exception à la règle susmentionnée: Au cas où sur deux libéros, l'arbitre exclu le premier libéro pour un set, celui-ci peut réintégrer le match lors du set suivant. Si dans une telle situation, une nomination d'un nouveau libéro pour le deuxième libéro a lieu, l'équipe dispose de nouveau de deux libéros autorisés à jouer dans le set suivant (malgré la nomination). Dans une constellation de ce type, on détermine donc le statut JFL du libéro à partir du moment de la nomination selon que les deux libéros (libéro exclu et libéro nommé) sont des joueurs JFL ou non-JFL.

Swiss Volley

Président de la CCHI



Alain Fischbacher

Adressé à:

- Tous les arbitres masculins et féminins du cadre national

Copie à:

- Président du CC
- Membres de la CCHI
- Secrétariat
- Toutes les équipes LNA et LNB